

Politique de durabilité

Aviva Life & Pensions Ireland DAC

Juin 2025

Durabilité chez Aviva

Depuis plus de 240 ans, Aviva joue un rôle important dans la vie de ses clients en Irlande, entretenant des liens durables avec les communautés locales. Aviva s'engage à contribuer activement à une transition juste, articulée autour de trois axes fondamentaux:

1. L'action face au changement climatique
2. L'engagement social
3. L'intégration des principes de durabilité dans l'ensemble de nos activités

Les enjeux de durabilité ainsi que les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) constituent un pilier central de la stratégie et du plan d'affaires d'Aviva Life & Pensions Ireland DAC. Le changement climatique est désormais reconnu comme un risque systémique majeur à l'échelle mondiale. Aviva plc, y compris Aviva Life & Pensions, reconnaît sa responsabilité dans la réponse mondiale à ce défi, tout en veillant à assurer l'avenir de ses clients, de ses actionnaires et de l'ensemble de ses parties prenantes. En tant qu'assureur de premier plan en Irlande, Aviva Life & Pensions a la responsabilité de veiller à ce que ses activités aient un impact aussi faible que possible, voire nul, sur l'environnement.

- Aviva Life & Pensions Ireland DAC (désigné dans le présent document comme Aviva Life & Pensions, ALPI, nous ou notre) propose à ses clients en Irlande des produits spécifiques gérés conformément aux principes de durabilité énoncés dans cette politique.
- Aviva Overseas Life Assurance Business – En 2019, Aviva Life and Pensions UK Limited (UKLAP) a transféré une partie de ses activités d'assurance à ALPI, via un dispositif de transfert d'activité d'assurance prévu par la partie VII du Financial Services and Markets Act 2000. ALPI est l'assureur de ces contrats. Un traité de réassurance a été conclu entre ALPI et UKLAP, par lequel UKLAP réassure les contrats transférés pour le compte d'ALPI DAC. La gestion quotidienne de ces polices est assurée par UKLAP ou par un ou plusieurs de ses prestataires externes. La politique de durabilité d'ALPI ainsi que sa déclaration sur les principales incidences négatives (PAI), qui couvrent également l'activité Aviva Overseas Life Assurance, précisent l'approche d'ALPI concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans ses processus d'investissement. Ces documents expliquent aussi comment les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité sont prises en compte.

L'ambition d'Aviva (y compris Aviva Life & Pensions) reste inchangée: devenir une entreprise neutre en carbone d'ici 2040. Aviva a fixé des objectifs scientifiques intermédiaires à l'horizon 2030 et progresse activement en ce sens. Cette ambition couvre l'ensemble des activités du groupe Aviva, y compris les investissements (catégorie 15 du Scope 3), la souscription d'assurances (catégorie 15 du Scope 3), la chaîne d'approvisionnement liée aux sinistres (catégorie 11 du Scope 3), ainsi que ses propres opérations et sa chaîne d'approvisionnement.

- Afin de suivre les progrès réalisés en vue de l'objectif 2040, Aviva a défini des objectifs intermédiaires. L'objectif 2025 visait à réduire de 25 % l'intensité carbone (Scopes 1 et 2) par chiffre d'affaires des actions cotées et obligations d'entreprises dans les fonds actionnarial et à participation, par rapport à l'année de référence 2019. Fin 2024, le groupe Aviva avait atteint une réduction de 64 %, tandis qu'ALPI avait dépassé les 40 %.
- 100 % de la flotte automobile d'Aviva est désormais composée de véhicules hybrides ou électriques.

L'ambition d'Aviva plc en matière de durabilité des investissements à l'horizon 2030 est de réduire l'intensité carbone économique de 60 % d'ici la fin 2029, par rapport au niveau de référence de 2019, pour les actifs détenus dans les fonds actionnariaux, à participation et d'adhérents, sur lesquels Aviva exerce un pouvoir de décision en matière d'investissement et dispose des données nécessaires. Cet objectif est mesuré au niveau d'Aviva plc et couvre l'ensemble de ses entités, y compris Aviva Life and Pensions Ireland. Par rapport à l'année de référence 2019, nous avons accompli des progrès significatifs.

- L'objectif intermédiaire 2030 concerne les actifs d'investissement d'Aviva au Royaume-Uni, en Irlande, au Canada et en Inde, qu'ils soient gérés directement par Aviva Investors ou par un autre gestionnaire d'actifs, et porte spécifiquement sur:
 - Les émissions de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) financées provenant des actions cotées, obligations d'entreprises, dettes privées envers des sociétés (y compris les placements privés) et investissements dans les infrastructures (directs ou sous forme de dette, y compris le financement de projets, le financement d'infrastructures publiques ou les financements garantis),
 - Les émissions opérationnelles de gaz à effet de serre (Scope 1 et 2) des bâtiments dans lesquels Aviva investit, notamment les investissements immobiliers directs, les portefeuilles immobiliers à long terme, les prêts hypothécaires commerciaux et les produits de libération de capital immobilier (Equity Release Mortgages)
- Nous disposons également de politiques claires et d'une structure de gouvernance rigoureuse visant à garantir des normes élevées sur des enjeux fondamentaux tels que:
 - La diversité,
 - L'équité et l'inclusion,
 - Le lancement d'alerte,
 - Le respect des droits humains,
 - Le traitement des réclamations clients,
 - L'éthique des affaires et l'utilisation responsable des données,

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) – Union européenne

La Commission européenne a introduit le règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) dans le cadre d'un ensemble de textes réglementaires issus de son plan d'action pour la finance durable. Ce règlement vise à rendre le profil de durabilité des fonds plus compréhensible et plus facilement comparable pour les investisseurs. Il prévoit une catégorisation des produits en types spécifiques, ainsi que des indicateurs permettant d'évaluer l'impact environnemental, social et de gouvernance (ESG) du processus d'investissement de chaque fonds. Le présent document décrit l'approche d'Aviva Life and Pensions, y compris l'activité Overseas Life Assurance Business, en matière de conformité au règlement SFDR, et inclut des liens vers les politiques que nous publions conformément à ces exigences.

Comment le règlement SFDR catégorise-t-il les fonds ?

Le règlement SFDR exige des gestionnaires d'actifs qu'ils indiquent de quelle manière les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) sont intégrés au niveau de chaque fonds.

Un fonds dit « Article 9 », également appelé « fonds vert foncé », poursuit un objectif d'investissement durable en s'appuyant sur un indice de référence spécifique. Il fournit des informations détaillées sur la manière dont cet indice est aligné sur l'objectif du fonds, sur la méthodologie utilisée pour évaluer les investissements durables, ainsi que sur les indicateurs de durabilité pertinents utilisés pour les comparaisons.

Un fonds dit « Article 8 », ou « fonds vert clair », promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Il présente des informations sur la manière dont ces caractéristiques sont respectées, évaluées et suivies, ainsi que sur l'indice de référence éventuellement utilisé et son alignement avec les caractéristiques du fonds.

Un fonds dit « Article 6 » est un fonds qui ne remplit pas les conditions requises pour être classé en tant que fonds Article 8 ou Article 9. Autrement dit, ces fonds ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et ne poursuivent pas d'objectif d'investissement durable. Ils n'ont pas d'objectif ESG spécifique. Cela comprend toutefois la prise en compte éventuelle de certains facteurs ESG, tels que les conditions de travail, le respect des droits humains, la lutte contre la corruption et la prévention de la fraude. Actuellement, les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ne sont pas prises en compte pour les fonds Article 6.

Qu'est-ce qu'un risque de durabilité ?

Selon le règlement SFDR, un risque de durabilité est défini comme un événement ou une situation d'ordre environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un impact négatif, réel ou potentiel, significatif sur la valeur de l'investissement.

Approche d'Aviva Life & Pensions

Lorsqu'Aviva sélectionne les fonds proposés à ses clients, son approche consiste à prendre en compte et à surveiller l'impact environnemental, le bien-être des employés, le respect des droits humains, les mesures de lutte contre la corruption ainsi que les risques de durabilité. Nous donnons accès à une gamme de fonds gérés par :

- Aviva Investors, la société de gestion d'actifs du groupe Aviva.
- L'équipe immobilière d'Aviva Life & Pensions, qui fait partie du groupe Aviva.
- Des gestionnaires d'investissement externes, qui ne font pas partie du groupe Aviva.

Lorsque nous collaborons avec des gestionnaires d'investissement externes, ceux-ci font l'objet du même niveau d'examen préalable que les équipes d'Aviva Investors et d'Aviva Life & Pensions Property.

Il existe des différences dans la manière dont la durabilité est prise en compte dans le processus d'investissement propre à chaque fonds. Cela dépend notamment des politiques du gestionnaire d'investissement, du style de gestion du fonds (actif ou passif, par exemple), ou encore de la classe d'actifs concernée (actions, obligations, liquidités, etc.). Vous trouverez davantage d'informations sur la manière dont les risques de durabilité sont pris en compte dans les fonds individuels en consultant les documents suivants :

Aviva Life & Pensions Ireland DAC

- [Documents d'informations précontractuelles](#)
- [Rapports périodiques](#)
- [Informations réglementaires publiées sur le site internet \(conformément au SFDR\)](#)

Aviva Overseas Life Assurance Business (EU)

Région	Gamme de produits	Lien vers la publication
Allemagne	Gamme de produits	Friends Plan - Deutschland - Aviva
Allemagne	Friends Plan	Global Savings Plan - Aviva
Allemagne	Global Savings Plan	Gala und Diva Fondspolice - Aviva
France	DIVA/GALA	Aviva Portfolio, Madelin Multi Portfolio and Nortia Alternatives Multi Portfolio - Aviva
Suède	Portfolio Plans	AlphaSave -Sverige - Aviva
Suède	Alpha Save	GA Personal Investment Plan - Aviva
Islande	Personal Investment Plan	Options Vörur -Ísland - Aviva
Irlande	CGU Plans	Irish products - Aviva

Politique d'engagement d'Aviva Life & Pensions

Aviva Life & Pensions Ireland DAC

Notre politique d'engagement décrit comment les gestionnaires d'investissement de la société intègre le dialogue actionnarial dans leur stratégie d'investissement, assurent le suivi des sociétés en portefeuille et entretiennent un dialogue actif avec celles-ci. L'accent est mis sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ainsi que sur les résultats durables à long terme.

Vous pouvez consulter ce document [ici](#).

Aviva Life & Pensions Overseas Life Assurance Business

L'ensemble des activités de vote et d'engagement est délégué au gestionnaire d'actifs, conformément aux dispositions des accords de gestion d'investissement concernés. Nous attendons des gestionnaires d'actifs qu'ils prennent en compte l'ensemble des droits de vote attachés aux actions détenues, qu'il s'agisse de fonds actifs ou passifs, et qu'ils exercent ces droits de manière appropriée.

Tous les gestionnaires de fonds ou de mandats peuvent mettre à disposition une politique relative au vote, à la gouvernance responsable et à l'engagement actionnarial. Cette politique doit notamment préciser leur approche de la gestion des conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote.

Les gestionnaires d'actifs sont tenus de transmettre des rapports trimestriels sur l'ensemble des activités de vote et d'engagement réalisées en notre nom et au nom de nos clients.

Nous attendons des gestionnaires d'actifs qu'ils instaurent un dialogue constructif et soutenu avec les conseils d'administration des entreprises dans lesquelles ils investissent pour notre compte. Ils doivent comprendre le contexte commercial et sectoriel propre à chaque entreprise, mener un dialogue régulier avec les équipes de direction et les autres parties prenantes sur des enjeux spécifiques liés au climat, au social et à la gouvernance, et exercer leur influence lorsque cela est pertinent.

Déclaration sur les principales incidences négatives d'Aviva Life & Pensions

Notre [déclaration sur les principales incidences négatives](#) traite des effets négatifs d'un investissement sur divers facteurs de durabilité, tels que le changement climatique, l'environnement, les enjeux sociaux et liés aux employés, le respect des droits humains, ainsi que les questions de lutte contre la corruption et la fraude. Ce rapport contient des informations sur:

- L'impact négatif global sur les facteurs de durabilité des fonds gérés pour le compte d'Aviva Life & Pensions, y compris les activités de l'Overseas Life Assurance Book
- La manière dont ces impacts sont identifiés et suivis
- Nos politiques pour traiter ces impacts, encourager une évolution positive et réduire les incidences négatives sur la durabilité
- Et les autres codes de conduite ou normes que nous appliquons

Vous pouvez consulter ce document [ici](#).

Aucune influence d'Aviva Life & Pensions sur les risques de durabilité dans le cadre de l'option d'investissement autogérée (SDIO)

Dans le cadre de notre option d'investissement autogérée, vous avez un contrôle total sur les placements de votre fonds de pension. Vous pouvez choisir vos actions, titres et autres actifs parmi les options proposées via Cantor Fitzgerald. Aviva n'intervient pas dans vos choix d'investissement et ne limite pas l'accès à certains titres en fonction des risques de durabilité. Cela signifie qu'Aviva n'influence pas l'intégration des risques de durabilité dans ces produits.

Rémunération et risques de durabilité

Politique générale de rémunération

La politique de rémunération d'Aviva Life & Pensions est alignée sur les principes de rémunération du groupe Aviva, qui soutiennent la mise en oeuvre de sa stratégie en récompensant la performance durable et la croissance, dans le respect de nos valeurs:

- **Alignement sur la performance:** la rémunération varie en fonction de la performance. Les résultats sont alignés sur la performance d'Aviva, des lignes d'activité et des individus, tant sur le plan financier que non financier. Le montant de notre enveloppe annuelle de bonus est déterminé en fonction de la performance d'Aviva, évaluée à l'aide d'un tableau de bord équilibré comportant des indicateurs financiers et non financiers, incluant la gestion des risques, elle-même tenant compte de l'intégration des risques de durabilité.
- **Compétitivité:** nous mettons l'accent sur l'ensemble du package de rémunération, en veillant à ce que la conception et les résultats des programmes de rémunération soient alignés sur le marché et compétitifs, afin d'attirer, de motiver et de fidéliser des collaborateurs de qualité.
- **Simplicité, transparence et cohérence:** nous appliquons une approche « one Aviva » en matière de rémunération. Nos programmes sont conçus pour être aussi simples que nécessaires, faciles à comprendre et cohérents.
- **Équité:** nos programmes de rémunération et les décisions associées soutiennent l'engagement d'Aviva en faveur d'une organisation diverse et inclusive, en veillant à ce que tous les collaborateurs soient rémunérés équitablement au regard des résultats obtenus et des contributions individuelles. Notre approche vise à attirer, motiver et retenir des talents, quels que soient le genre, l'origine ethnique, l'âge, le handicap ou tout autre critère sans lien avec la performance, la contribution ou l'expérience.
- **Intégrité:** nous agissons de manière responsable en proposant des programmes de rémunération qui soutiennent les valeurs, les comportements et les objectifs de durabilité d'Aviva. Les résultats tiennent compte des attentes des clients, des collaborateurs et des actionnaires.
- **Alignement sur les risques:** la rémunération est conçue pour encourager une gestion saine et efficace des risques, dans le cadre d'une gouvernance interne rigoureuse. Nos programmes tiennent compte des risques actuels et futurs via notre cadre d'ajustement « Risk & Reward Adjustment Framework ».

Politique de rémunération des gestionnaires d'investissement

Nous évaluons les gestionnaires d'investissement sur la base de leurs performances à court et moyen terme, afin d'encourager une prise de décision responsable. Nous intégrons les principes de l'investissement responsable, y compris l'intégration des critères ESG, dans la gestion courante des portefeuilles pour les classes d'actifs concernées. Le cas échéant, les mandats d'investissement définis par les comités de gouvernance d'Aviva précisent les niveaux de risque que les équipes sont autorisées à prendre, en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, afin de décourager toute prise de risque inappropriée.

Options de fonds environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Les fonds ESG respectent les exigences de transparence prévues par l'article 8 ou l'article 9 du règlement européen sur la publication d'informations en matière de finance durable (SFDR). Ces fonds promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou ont pour objectif explicite de réaliser des investissements durables. Vous trouverez la liste actualisée des fonds ESG proposés par Aviva Life & Pensions pour les produits irlandais dans notre [Guide de l'investissement durable](#).

Aviva Life & Pensions Ireland DAC

Pour en savoir plus sur l'investissement responsable chez Aviva et accéder à nos publications liées à la durabilité, cliquez [ici](#).

Aviva Overseas Life Assurance Business

Pour en savoir plus sur l'investissement responsable chez Aviva et accéder à nos publications liées à la durabilité, cliquez sur le lien correspondant ci-dessous.

Région	Gamme de produits	Lien vers la publication
Allemagne	Friends Plan	Friends Plan - Deutschland - Aviva
Allemagne	Global Savings Plan	Global Savings Plan - Aviva
Allemagne	DIVA/GALA	Gala und Diva Fondspolice - Aviva
France	Portfolio Plans	Aviva Portfolio, Madelin Multi Portfolio and Nortia Alternatives Multi Portfolio - Aviva
Suède	Alpha Save	AlphaSave -Sverige - Aviva
Suède	Personal Investment Plan	GA Personal Investment Plan - Aviva
Islande	Options Investment Plan	Options Vörur -Ísland - Aviva
Irlande	CGU Plans	Irish products - Aviva

Ce document peut être mis à jour périodiquement.

Aviva Life & Pensions Ireland Designated Activity Company, société privée à responsabilité limitée par actions. Enregistrée en Irlande sous le numéro 165970.
Siège social: Building 12, Cherrywood Business Park, Loughlinstown,
Co. Dublin, D18 W2P5. Tél.: (01) 898 7950

Aviva Life & Pensions Ireland Designated Activity Company,
exerçant ses activités sous les noms Aviva Life & Pensions Ireland
et Friends First, est régulée par la Banque centrale d'Irlande.